

p.B.22.43.T. - CE/pb
p.B.22.43.O.

Le 18 mai 1976

Note à M. l'Ambassadeur Gottret

Surveillance de
l'Ambassade de Turquie

1. Nous avons pris connaissance de la réponse que le Ministère public de la Confédération vous a adressée le 29 avril dernier au sujet de la requête présentée par l'Ambassade de Turquie d'être reliée à la centrale d'alarme de la police municipale de Berne.

Dans ces circonstances, il conviendrait, à notre avis, que vous donniez connaissance à l'Ambassade des motifs qui empêchent la police bernoise de donner suite à sa demande. A cette occasion, il serait indiqué de souligner que ces obstacles sont principalement d'ordre technique (épuisement des lignes disponibles), à quoi s'ajoute un manque de personnel qualifié.

2. La garde permanente de l'Ambassade (la nuit) par des policiers en uniforme pourrait être remplacée avantageusement par des rondes de police qui seraient effectuées à des heures irrégulières par des policiers spécialement qualifiés. Ce mode de contrôle s'est révélé efficace; il est d'ailleurs également utilisé pour la surveillance d'autres missions diplomatiques particulièrement menacées. Il serait donc très apprécié si l'Ambassade de Turquie prenait ces arguments en considération et levait son opposition à l'interruption de la surveillance nocturne permanente.

- 2 -

3. La nouvelle installation TUS-35, qui permettra l'adjonction d'une trentaine de lignes d'alarme supplémentaires, entrera en service probablement au début de l'année 1978. Entre temps, l'Ambassade peut être assurée qu'en cas d'aggravation de la situation, le Département ne manquera pas de soutenir les demandes de renfort de police qui émaneront de l'Ambassade de Turquie.

4. Enfin, nous avons également pris connaissance des frais considérables qu'entraînera la mise sur pied d'un nouveau système d'alarme. Il serait opportun de réfléchir dès maintenant au problème de la participation financière que la ville de Berne entend demander à la Confédération du fait des mesures de protection prises en faveur d'un certain nombre d'ambassades.

DIRECTION POLITIQUE
p.o.

C. Caratsch

C. Caratsch